

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon tenue le lundi 23 janvier 2012 à 19h00 en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents les conseillers Ronald Critchley, Bruno Latreille, Nadia Debbabi et Claude Racine formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Stéphane Gendron.

Sont également présentes mesdames Johanne Hébert, directrice générale de la Ville et Denyse Jeanneau, greffière.

Sont absents : les conseillers Joffre L'Heureux Jr et Robert Vaillancourt.

Constatation du quorum et ouverture de la séance.

Après la constatation du quorum, le maire procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du lundi 23 janvier 2012 à 19 h 13.

Lecture et adoption de l'ordre du jour



Ville de Huntingdon

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Adoption du budget 2012;
- D) Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2012-2013-2014;
- E) Période de questions;

Levée de la séance

Adoption de l'ordre du jour

12-01-23-2819

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du lundi 23 janvier 2012 tel que lu par monsieur le maire.

Adopté

Adoption du budget 2012

Considérant que les prévisions budgétaires de la Ville de Huntingdon pour l'exercice financier 2012 sont déposées devant le conseil municipal ;

Considérant que la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée ;

12-01-23-2820

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par le conseiller Claude Racine
Et résolu à l'unanimité :**

QUE le conseil de la Ville de Huntingdon adopte, tels que présentés, les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2012, démontrant un budget équilibré de 4 212 514 \$.

Et que le budget 2012 soit publié dans le journal Huntingdon Gazette distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville.

Adopté

Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2012-2013-2014

Considérant que le programme triennal d'immobilisations pour les années 2012, 2013 et 2014 est déposé devant le conseil municipal ;

Considérant que la procédure prévue à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) a été respectée ;

12-01-23-2821

**Il est proposé par le conseiller Ronald Critchley
Appuyé par la conseillère Nadia Debbabi
Et résolu à l'unanimité :**

Que le conseil de la Ville de Huntingdon adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2012, 2013 et 2014 au montant de 583 995 \$.

Adopté

Période de questions du public

Monsieur Patrice Laflamme demande des informations relatives au budget 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 31.

Stéphane Gendron, Maire

Denyse Jeanneau, Greffière